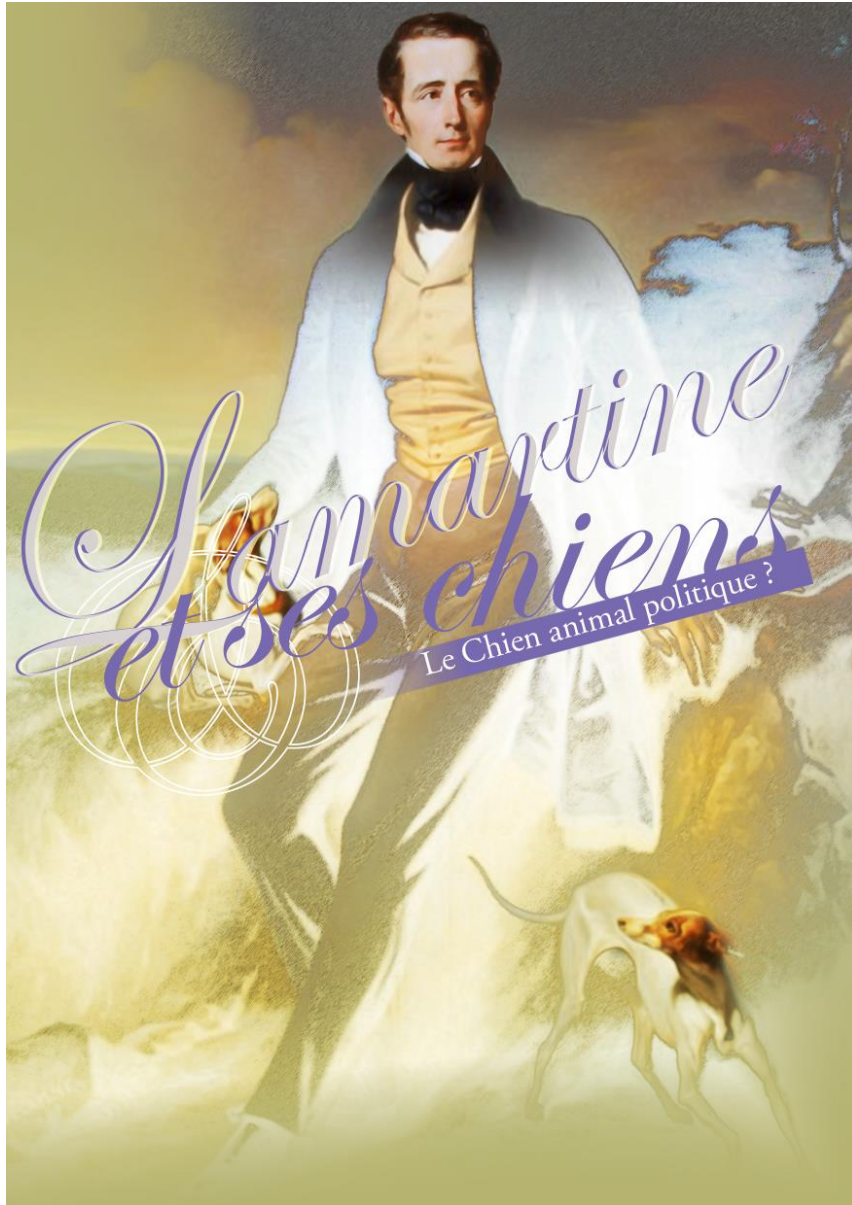


Qu'est-ce qu'un impôt sur les chiens ? Impôt presque immoral, impôt sans intelligence, sans miséricorde et sans entrailles ; véritable impôt sur le sentiment, une dîme sur le cœur du peuple !

Alphonse de Lamartine,

Discours au Conseil général de Saône-et-Loire, 24 septembre 1845



Lamartine et ses chiens : le Chien animal politique ?

Exposition et conférences

Université de Bourgogne site de Mâcon (ESPE),

du 5 mars au 27 juin 2019

Lamartine et ses chiens. Le Chien animal politique ?

Né à Mâcon en 1790, Alphonse de Lamartine a vécu sa jeunesse à Milly, épris de nature, entouré de chiens. De retour de voyage, le vieux griffon Azor, comme le chien d'Ulysse, l'a « *pressenti et flairé à distance* », s'est « *élancé sur la planche, et [le dévore] de joie au milieu de l'indifférence générale* » au débarcadère à Mâcon.

Dans son exil en Haute-Savoie, un chien errant l'a aidé à supporter la solitude. « *Partout où il y a un malheureux, Dieu envoie un chien* », écrira-t-il.

Pour témoigner de son affection, Lamartine offrait des chiens.

« *Au fond, il n'aime que ses chiens* » a confié son épouse, Mary-Ann Birch, peintre du cher Fido, le chien préféré du poète.

Le Chien est un « *familier* » dans l'œuvre littéraire de Lamartine. Jocelyn dit à son chien Fido sa confiance : « *Ne crains pas que de toi devant Dieu je rougisse !* »

Le 24 septembre 1845, devant le Conseil général de Saône et Loire, Alphonse de Lamartine prend position contre le projet d'une taxe sur les chiens, « *impôt presque immoral, impôt sans intelligence, véritable impôt sur le sentiment, qu'on pourrait appeler, sans vous faire injure, une dîme sur le cœur du peuple !* » Avec ce discours, il a été la voix du Chien dans le débat politique.

Le 27 juin 1858, la Société protectrice des animaux (SPA) a décerné une médaille de vermeil à Alphonse de Lamartine, ce à quoi le poète a répondu : « *Quand nous n'abusons pas de notre prééminence et de notre souveraineté sur les animaux, nous avons en eux des serviteurs et des amis ; quand nous en abusons, nous n'avons en eux que des victimes et comme il est arrivé toujours en pareil cas, la tyrannie pervertit le tyran. De la brutalité envers l'animal à la férocité envers l'homme, il n'y a que la différence de la victime. Comprendre l'animal dans le cercle des devoirs et des miséricordes qui nous sont imposés, c'est améliorer l'homme lui-même.* »

L'**exposition** est constituée de panneaux présentant les thèmes suivants :

Lamartine et ses chiens

Le Chien poétique

Le Chien animal politique

Lamartine et ses chiens en représentations

Lamartine et la protection des chiens

Des documents anciens sont présentés dans des vitrines.

Inauguration mardi 5 mars à 13 h.

Animation musicale par Daniel Bonnet,
Directeur du site universitaire, professeur à l'ESPE de Mâcon,

Exposition de photographies « **Chiens au refuge** » par Stéphanie Perrin, journaliste et photographe

Au regard du Droit, le terme de « fourrière » désigne à la fois un statut et un lieu permettant de mettre en œuvre la législation qui s'élabore au XIXe siècle. La première « fourrière animale » date de la fin du XVIIIe siècle. Le développement des fourrières est contemporain de la lutte contre les chiens errants, particulièrement dans les villes à partir des années 1840. Lorsqu'ils ne sont pas immédiatement abattus en cas de soupçon de rage, les chiens capturés dont les propriétaires ne sont pas identifiés sont mis à mort dans les trois jours. A partir des années 1880, particulièrement à l'instigation de la SPA fondée en 1846, le refuge est la réponse des « amis des bêtes » à la saisie ou à l'abandon des animaux.

Aujourd'hui, certains animaux présents dans les boxes peuvent être ou avoir été des animaux de « fourrière ». Les photographies de Stéphanie Perrin montrent une partie de la réalité du dispositif : la mise en cage des animaux. Au refuge de la SPA de Brignais (69), les chiens derrière les grilles peuvent être « adoptés ».

Conférences

« **Au pied du poète** », par Philippe Dubois, université de Bourgogne, ESPE de Mâcon, jeudi 11 avril à 17h45

La peinture réalisée en 1839 par le peintre français par Decaisne, et conservée désormais au musée des Ursulines de Mâcon, est l'une des représentations les plus célèbres de Lamartine. Contrairement à d'autres portraits de lui qui rendent explicitement hommage à l'homme politique, et contrairement aux nombreuses gravures qui le réduisent à son activité d'homme de plume, l'homme est ici au naturel, dans un paysage ouvert, et accompagné de deux lévriers.

Cette peinture doit bien sûr être remise dans son contexte pour être appréciée dans toute sa complexité. Mais elle peut également nous encourager à balayer une partie de l'histoire de l'art, afin de questionner les places respectives de l'homme et de l'animal dans quelques œuvres emblématiques de la peinture et de la sculpture, de la fin du moyen-âge au milieu du XIXe siècle.

Convoquant pour l'occasion toute une galerie de chiens, mais aussi de lions, de perroquets ou même de licornes, Philippe Dubois proposera au public de s'intéresser aux animaux que les artistes ont associés aux figures humaines, du XVe au XIX^e siècle, et de mesurer à travers eux non seulement l'évolution du regard porté sur l'animal mais aussi d'entrevoir la place que l'art a réservé, longtemps, à la faune, qu'il s'agisse de bêtes sauvages ou domestiques, d'animaux réel ou fantasmés.

Philippe Dubois, professeur agrégé d'arts plastiques, est formateur à l'ESPE de Mâcon, pour l'histoire de l'art et les arts visuels, et auteur et illustrateur de littérature jeunesse.

« L'Homme et le Chien en société au siècle de Lamartine » par Philippe Rocher, Musée des Ursulines, Mâcon, dimanche 19 mai à 15h

Désigné par le naturaliste Buffon comme « le meilleur ami de l'Homme », le Chien a largement investi la société européenne au lendemain de la Révolution française. Jugé « utile » voire quasiment indispensable, il est présent dans presque toutes les activités humaines, mais suscite tout à la fois l'inquiétude et les marques d'affection. Dangereux, il peut en effet transmettre la rage avec sa morsure. Auxiliaire précieux pour la chasse, la garde du troupeau ou de la maison, il sait être « sportif » ou très dévoué comme compagnon, également apprécié dans la famille par les grands et les petits. Pour ces derniers, il est en effet souvent le premier confident. Ses propriétaires doivent acquitter une taxe contre laquelle Alphonse de Lamartine, grand ami des chiens, s'est élevé en 1845. L'instauration de la taxe en 1855 ouvre l'ère d'un « grand canicide », certains proposant « l'extinction de la race canine ». Alors que le Chien se donne à voir au travers d'une multitude de « races » et est le sujet de représentations nouvelles dans la littérature et les arts, la mode, le langage et la caricature, sa viande continue à être consommée. Avec l'évolution du Droit, la place du Chien est cependant peu à peu très précisément définie et encadrée, que ce soit à la campagne ou en ville. Au siècle de Lamartine, « moderne » ou pas, le Chien est devenu un « animal politique » quand l'Homme a cherché à vivre avec lui en société.

Philippe Rocher est chargé de mission Recherche et Action culturelle à l'Université de Bourgogne

Contact :

Philippe Rocher

Mission Recherche et Action culturelle

Université de Bourgogne site de Mâcon 9 Rue de Flacé, 71000 Mâcon

philippe.rocher@u-bourgogne.fr

Tél. 03 85 21 94 66